

Alain CARLES

Expert-Comptable - Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie des Conseils et Experts financiers

Note d'informations n° 94 du 2^{ème} trimestre 2016

DROIT DES AFFAIRES

Recouvrement des petites créances : la procédure simplifiée de recouvrement des petites créances permet d'obtenir un titre exécutoire, lorsque les conditions sont remplies, en s'adressant à un huissier de justice, sans avoir à saisir le tribunal.

La créance doit avoir une cause contractuelle ou doit résulter d'une obligation de caractère statutaire, et son montant doit être inférieur à 4.000 euros.

Nous pouvons vous assister lors de la mise en place de cette procédure.

COMPTABILITE

Suite à de nombreuses demandes, nous avons mis en place un nouveau service de mise à disposition des éléments générés par le cabinet : déclarations de TVA, liasses fiscales, bordereaux d'IS, bulletins de salaires, bordereaux de charges sociales, attestations diverses,...

Ces éléments sont disponibles sur votre espace client sécurisé disponible à partir de notre site internet www.auditeuroconseil.com.

Vous pouvez nous consulter pour avoir de plus amples informations.

SOCIAL

DSN : Un décret du 18 mai 2016 vient de préciser les échéances de bascule en déclaration sociale nominative (DSN) que les employeurs et les tiers déclarants, dont notamment les experts-comptables, devront respecter.

A l'origine, la DSN devait être généralisée à l'ensemble des entreprises au 1er janvier 2016. La loi de financement de la sécurité sociale pour 2016 a posé les bases d'un nouveau calendrier de déploiement. La date retenue est dorénavant le 1er janvier 2017, soit une DSN exigible le 5 ou le 15 février 2017. Les employeurs et tiers mandatés qui effectueront leurs déclarations par un autre moyen que la DSN encourront une pénalité (2.50 euros par salarié dans une limite de 750 euros par entreprise et par mois).

ECONOMIE

Indice : Coût à la construction 1^{er} trimestre 2016 : 1 615

Variation sur 1 an : -1.04 %

Variation sur 3 ans : -1.88 %

Variation sur 9 ans : +16.60 %

Les autres indices sont disponibles sur note site à l'adresse <http://www.auditeuroconseil.com/infos-utiles/>

Rejoignez-nous sur notre site internet sur lequel vous pourrez trouver de nombreuses informations utiles : www.auditeuroconseil.com – Facebook : [facebook.com/AuditEuroConseil](https://www.facebook.com/AuditEuroConseil) – Twitter : twitter.com/auditeuro

Nous attirons votre attention sur le caractère synthétique de la présente note d'information qui, par définition, est forcément incomplète. Nous vous recommandons de nous consulter pour tout complément d'information.